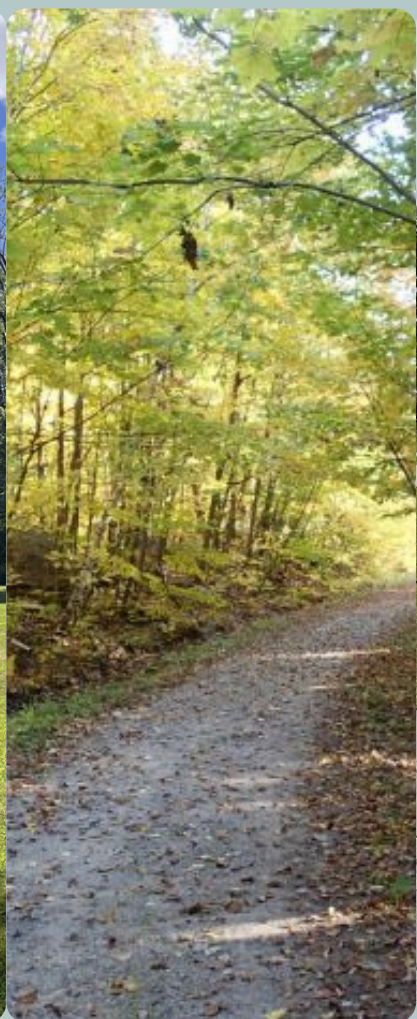


# → L'INFO DES BERTHELAIS

---



Chez nous, vous êtes chez vous !



## 1 Ma municipalité

PAGE 3



## 2 Ma municipalité

PAGE 4



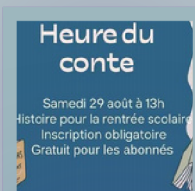
## 3 Infos générales

PAGE 5



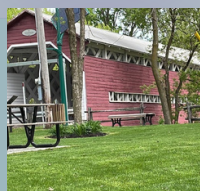
## 4 Infos générales

PAGE 6



## 5 Bibliothèque

PAGE 7



## 6 Vidéo pont couvert Granchamp

- Mardi 8 septembre 2026
- Mardi 6 octobre 2026
- Mardi 3 novembre 2026
- Mardi 1er décembre 2026

# CONSEIL MUNICIPAL



## ROBERT PUFAHL, MAIRE



### VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

#### ANDRÉ LANGLOIS

Conseiller District 1

#### RENÉ DARVEAU

Conseiller District 2

#### LOUIS-PHILIPPE HÉBERT

Conseiller District 3

#### CHRISTIAN SOULIÈRES

Conseiller District 4

#### LÉO SOULIÈRES

Conseiller District 5

#### GUY CLOUTIER

Conseiller District 6

MA MUNICIPALITÉ

## RELEVÉ DE COMPTEUR D'EAU



### 1. OUVREZ

Ouvrez simplement l'application  
Appareil photo de votre téléphone.



### 2. POINTEZ

Pointez votre téléphone  
au-dessus du code QR.



### 3. TOUCHEZ

Une notification avec un lien apparaîtra à l'écran.  
Touchez ce lien pour ouvrir le formulaire du  
relevé du compteur d'eau.



### 4. RÉPONDEZ

Numérisez le code QR et entrez  
vos réponses numériquement.



### SCANNEZ-MOI!

Accédez rapidement au  
formulaire en ligne.



### IMPOSSIBLE DE RÉPONDRE EN LIGNE?

Remplissez le formulaire papier ci-joint  
ou visitez le site Web de la Municipalité.



Site Web de la Municipalité  
de Sainte-Geneviève-de-Berthier



# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

## AUTORELÈVE DU COMPTEUR D'EAU

Inscription maintenant jusqu'au 30 novembre 2026



L'automne sera bientôt à nos portes et la période de lecture des compteurs d'eau est de retour.

Afin d'éviter toute erreur pouvant avoir une incidence sur votre prochain compte de taxes, la Municipalité demande aux propriétaires dont l'immeuble est muni d'un ou de plusieurs compteurs d'eau (intelligents ou non) de nous transmettre la lecture de leur(s) compteur(s).

Cette démarche est également une bonne occasion de vérifier que l'installation de votre compteur est conforme et qu'aucune fuite ne contribue à augmenter inutilement votre consommation d'eau potable.

Nous vous invitons à compléter le formulaire prévu à cet effet et à nous le transmettre dans les meilleurs délais.



**Important : Aucun employé municipal ne se présentera à votre domicile pour effectuer la lecture de votre compteur.**

### 1. INFORMATIONS SUR LE PROPRIÉTAIRE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

# civique : \_\_\_\_\_ Téléphone ou cellulaire : \_\_\_\_\_

Numéro matricule (compte de taxes) : \_\_\_\_\_

### 2. INFORMATIONS SUR LE COMPTEUR D'EAU

Numéro de série du compteur (8 chiffres) :

Relève du compteur (*inscrire tous les chiffres, y compris les zéros*) : \_\_\_\_\_

Unité de mesure (*cochez une seule réponse*) : ☐ Gallon impérial ☐ Mètre cube

Emplacement du compteur (*cochez une seule réponse*) :

☐ Maison ☐ Garage ☐ Écurie ☐ Étable

☐ Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

### 3. DATE DE LECTURE

Date de la lecture du compteur d'eau : \_\_\_\_\_ (AAAA-MM-JJ) Exemple : 2026-10-31



**Merci de retourner ce formulaire dans les meilleurs délais et avant le 30 novembre 2026.**

**Vous pouvez le transmettre par la poste, le déposer à l'hôtel de ville ou nous l'envoyer par courriel.**



400 rang de la Rivière-Bayonne Sud  
Sainte-Geneviève-de-Berthier (Québec)



Téléphone : 450 836-4333  
Poste 4300



Courriel :  
info@stegeneviedeberthier.ca



# LICENCE DE CHIEN À PARTIR DU 1ER SEPTEMBRE AU PRIX DE 35 \$



## INFORMATION AUX CITOYENS

*Municipalité de Saint-Geneviève-de-Berthier*

400 rang de la Rivière-Bayonne Sud, Saint-Geneviève-de-Berthier, QC. J0K 1A0

### QUOI FAIRE SI VOUS TROUVEZ OU PERDEZ UN ANIMAL ?

Communiquez avec la SPCA Refuge Monani-Mo par téléphone. Si vous laissez un message, précisez votre nom, numéro de téléphone, une description de l'animal et son numéro de médaille.

### QUOI FAIRE SI VOTRE ANIMAL EST RÉCUPÉRÉ PAR LA SPCA REFUGE MONANI-MO ?

Si l'équipe de la SPCA recueille un animal, une photo sera prise et sera mise sur leur site internet ([www.spcamonanimo.com](http://www.spcamonanimo.com)). Pendant ce temps, il sera nourri et logé.

### COMMENT OBTENIR UNE LICENCE

Les licences d'animaux sont disponibles aux endroits suivants :



#### Hôtel de ville

400 rang de la Rivière-Bayonne Sud,  
Saint-Geneviève-de-Berthier, QC J0K 1A0



#### En ligne

[www.spcamonanimo.com](http://www.spcamonanimo.com)



1772 Rte 335,  
Saint-Lin-Laurentides, J5M 1Y3



[spcamonanimo.info@gmail.com](mailto:spcamonanimo.info@gmail.com)



450 302-3415



ASSUREZ-VOUS DE VOUS PROCURER VOTRE LICENCE  
À PARTIR DU 1er SEPTEMBRE



Nous vous rappelons qu'à Saint-Geneviève-de-Berthier, il est obligatoire que chaque chien ait sa médaille d'identification et que chaque chenil ait son permis.

Les médailles, au prix de 35 \$, seront disponibles au bureau municipal.

# TAXES MUNICIPALES



4<sup>e</sup> versement  
9 octobre  
2026



### AU COMPTOIR DE LA MUNICIPALITÉ



En argent comptant



Par carte de débit



Par chèque libellé à l'ordre de  
**Municipalité de  
Sainte-Geneviève-de-Berthier**



Par paiement direct  
(carte de débit seulement)



**À NOTER :**  
Les cartes de crédit  
ne sont pas acceptées.



Veuillez joindre  
les coupons de paiement  
en vous assurant que  
le **numéro de matricule**  
y apparaît.



INFOS GÉNÉRALES



Pour toute question, contactez-nous :



450 836-4333, poste 4300



[info@stegeneviedeberthier.ca](mailto:info@stegeneviedeberthier.ca)



[stegeneviedeberthier.ca](http://stegeneviedeberthier.ca)



Municipalité de  
**Sainte-Geneviève-de-Berthier**

## BALISES EN BORDURE DE LA RUE

Avec l'arrivée de l'automne, plusieurs propriétaires placent des balises en bordures de la rue afin de bien localiser leur propriété.

Cette pratique, bien que louable, peut nuire aux opérations de déneigement, et ce, particulièrement lorsque les balises sont placées à proximité de la chaussée.



Il est à rappeler que l'emprise de votre rue ne se limite pas à la largeur du pavage, mais comprend généralement une **bande d'eau moins 3 mètres** entre le pavage et la limite de votre terrain.

L'entrepreneur chargé du déneigement du réseau routier se doit d'utiliser une portion de l'emprise afin d'accumuler la neige provenant du déblaiement des rues.

**En conséquence**, les balises placées trop près de la voie publique risquent d'être endommagées, d'endommager les équipements de déneigement et de nuire au dégagement complet de la chaussée.

Il en va de même pour certains aménagements de murets aux limites des entrées charretières de vos propriétés.



### POSITIONNEMENT DE VOTRE BAC



Le jour d'une collecte, placez le bac **dans votre entrée de cour**, en bordure du trottoir ou de la chaussée (s'il n'y a pas de trottoir).



En évitant de le mettre sur la voie publique, cela permet aux employés de la voirie de poursuivre le déneigement et cela évite l'endommagement des bacs par la machinerie.



Déposez votre bac en bordure de rue en prévoyant un dégagement d'au moins **2 pieds (60 cm)** autour du bac.



Afin de faciliter les opérations de déneigement, **retirez les contenants dès que possible**, ne les mettez pas sur le trottoir, mais **laissez-les dans votre entrée**.



**Déneigement :**  
*les gestes qui comptent!*

Municipalité de  
**Sainte-Geneviève-de-Berthier**



## ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES (ABRIS D'HIVER)

Les abris d'auto temporaires ne sont autorisés que durant la période du **15 OCTOBRE AU 30 AVRIL**.



### NORMES À RESPECTER



Ils ne doivent pas empiéter sur l'emprise d'une voie de circulation.



Ils doivent être installés à une distance minimale de **1 mètre** de la ligne d'emprise de la rue.



Une marge minimale de **75 centimètres** doit être respectée des lignes latérales et arrière du terrain.



L'abri doit être constitué d'une structure tubulaire métallique préfabriquée ou usinée et être recouvert d'une toile ou d'un revêtement de plastique.



15 OCTOBRE AU 30 AVRIL



1er MAI AU 14 OCTOBRE



### RÉGLEMENTATION

Conformément au règlement d'urbanisme, un abri d'hiver est permis dans toutes les zones, pourvu qu'il respecte les dispositions prévues au règlement et qu'il soit érigé uniquement durant la période du

**15 OCTOBRE 2026 AU 30 AVRIL 2027.**



### BESOIN D'INFORMATION?



**Mélanie Marchand**

Inspectrice en urbanisme et environnement  
Service de l'urbanisme et de l'environnement



Téléphone : 450 836-7007, poste 2513



Courriel : mmarchand@mrcautray.qc.ca



Ensemble, pour un milieu de vie **sécuritaire** et **harmonieux!**

Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier

# ACTIVÉS À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

 Bibliothèque Léo-Paul-Desrosiers



## Heure du conte

Samedi 29 août à 13h  
Histoire pour la rentrée scolaire  
Inscription obligatoire  
Gratuit pour les abonnés

BIBLIOTHÈQUE

## CHANGEMENT D'HEURE EN NOVEMBRE 2025



**ON RECULE L'HEURE !**

**QUAND ?  
NUIT DU 1er AU 2 NOV  
À 2 H 00**

**ON PASSE À L'HEURE NORMALE DE L'EST**

## CHANGEMENT D'HEURE, CHANGEMENT DE PILE



Profitez du changement d'heure pour **remplacer les piles** de vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone. Utilisez des piles non rechargeables de qualité et vérifiez **régulièrement** le bon fonctionnement de vos appareils.



Assurez-vous qu'au moins un **avertisseur de fumée** est installé à chaque étage de votre domicile et qu'il est toujours en état de fonctionnement.



**VOTRE VIGILANCE SAUVE DES VIES!** 

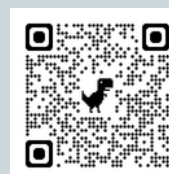


**DIMANCHE 1 NOVEMBRE 2026**



 UNE CAPSULE AUDIOVISUELLE METS EN LUMIÈRE LE PONT COUVERT GRANDCHAMP, SITUÉ DANS NOTRE BELLE MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER.

RÉALISÉE PAR DES CITOYENS PASSIONNÉS, CETTE VIDÉO PERMET DE MIEUX COMPRENDRE L'HISTOIRE ET LES PARTICULARITÉS ARCHITECTURALES DE CE PONT COUVERT, RECONNU COMME UN ÉLÉMENT MARQUANT DU PATRIMOINE LOCAL ET COMME UNE RÉFÉRENCE DANS L'HISTOIRE DES PONTS COUVERTS DU QUÉBEC. LE CONTENU PROPOSÉ OFFRE MÊME UNE BASE SOLIDE POUR EN COMPRENDRE LA CONCEPTION ET LES MÉTHODES DE CONSTRUCTION.



 LE LIEN POUR CONSULTER LA CAPSULE SE TROUVE EN COMMENTAIRE.   
[HTTPS://YOUTU.BE/ROIKZKDC5SI?SI=NTYB7FT8BIGDBIKG](https://youtu.be/ROIKZKDC5SI?SI=NTYB7FT8BIGDBIKG)



## LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

400, RANG DE LA RIVIÈRE-BAYONNE SUD  
SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER, QUÉBEC. J0K 1A0  
450 836-4333 POSTE 4300

